Vos qualifications au service du citoyen

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

CADRES

VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE OU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(NOMINATION POUR UNE PÉRIODE DE SEPT ANS)

La ville de Québec compte plus de 516 000 habitants et constitue ainsi la deuxième ville en importance au Québec et la septième au Canada. Son organisation emploie plus de 5 000 employées et employés à temps plein, répartis dans 6 arrondissements et 28 services et bureaux. Le budget de fonctionnement de la Ville de Québec est de 1 milliard 366 millions et son budget d'investissement triennal, quant à lui, de 1 milliard 583 millions. Dans la poursuite de ses travaux, la Ville est actuellement à la recherche de personnes qualifiées pour devenir la ou le titulaire du poste de vérificateur général de la Ville de Québec.

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), article 107.1 et suivants, la personne titulaire du poste relève du Conseil municipal et procède à la vérification des comptes et affaires de la Ville et des personnes morales visées au paragraphe 2o de l'article 107.7, ceci en assumant l'ensemble des responsabilités reliées à la planification, à l'organisation, à la direction, à la coordination et au contrôle des activités et des ressources reliées à la vérification financière, à la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi qu'à la vérification de l'optimisation des ressources dans la mesure qu'elle juge appropriée.
De plus, elle doit collaborer avec les vérificateurs externes nommés par le Conseil municipal conformément à l'article 108.2.1 de la même loi, pour l'émission de leur rapport respectif à la suite de leur vérification des états financiers de la Ville. Elle effectue toute autre tâche requise dans le cadre de son travail.

EXIGENCES	Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dans un domaine approprié, un diplôme de deuxième cycle sera considéré comme un atout. Posséder un minimum de dix (10) années d'expérience de travail pertinente au domaine de l'emploi, notamment reliée aux pratiques de vérification et d'optimisation des ressources applicables aux champs d'activités des secteurs public et municipal, en plus de huit (8) années d'expérience en gestion dans des postes de gestionnaires supérieurs, dans des entreprises publiques ou privées. Être membre en règle de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) et être titulaire d'un permis de comptabilité publique. Démontrer avoir maintenu ses connaissances à jour conformément aux exigences de son ordre professionnel, et ce, avant l'entrée en poste. Autres habiletés reliées au poste telles que la facilité à communiquer oralement et par écrit, l'esprit d'analyse et de synthèse, le leadership, la facilité à établir des contacts, un bon sens de l'organisation, l'esprit critique, le sens de la négociation et la capacité à prendre des décisions.
REMARQUE	Ce poste est ouvert dans un contexte de planification de la relève, la personne choisie agira à titre de vérificatrice générale ou vérificateur général associé jusqu'au 31 décembre 2015, et deviendra vérificatrice générale ou vérificateur général à compter du 1er janvier 2016. Conformément à l'article 107.2 de la Loi sur les cités et villes, la durée du mandat de la vérificatrice générale ou du vérificateur général est de sept ans, non renouvelable.
TRAITEMENT	Emploi contractuel à durée déterminée, rémunération de 128 091 $ à 160 113 $.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 28 août au 14 septembre 2015.
NUMÉRO DE CONCOURS	CADRT-025-2015
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.